

# Entre nous voisine : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 48

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218351>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## ENTRE NOUS VOISINE

**E** joli feu, Voisine, et qu'il fait bon s'y chauffer ! Cela seul consolerait de l'hiver. — Voici dans le four les marions qui embaument et se craquent. La cafetière chante. Tout à l'heure les enfants rentreront de la « glisse » poudrés de neige, roses de froid, affamés et joyeux. Il y aura du bruit, des cris, des rires, ... peut-être y aura-t-il aussi quelque gronderie, quelque souci remis au jour par leur présence, la chère fatigue de les servir et de veiller à leur bien-être ! Et plus tard encore il y aura le retour du père avec les apprêts de la veillée, les soins du ménage, les préparatifs du lendemain, tout le labeur essentiel et simple dont nous autres, les femmes, avons la charge avant tout autre devoir.

Mais ce moment présent, Voisine, est un petit « bon moment » qui passe.

Profitez-en. C'est une sagesse comme une autre, voyez-vous, de savoir recueillir le calme de l'heure, de s'astreindre même à fermer les yeux de temps à autre. La vue-des choses est plus nette quand on les rouvre et l'esprit repose plus alerte. Il ne faut pas oublier qu'avec la responsabilité du foyer nous avons celle de nous-mêmes et que de notre bon état dépend celui de la maison.

C'est pourquoi je pense qu'en ce temps difficile où l'agitation extérieure ébranle jusqu'à l'intimité de nos vies bourgeoises, il serait bon d'envisager la nécessité d'une heure de repos journalière. Une heure entre les deux parties actives de la journée, une heure de trêve où l'on puiserait de nouvelles forces pour reprendre le fardeau posé sur le seuil, pour faire bon accueil, quoi qu'il advienne, au retour souvent soucieux du mari et rendre un sourire tout neuf à celui des enfants...

Voici un petit « bon moment » qui passe, Voisine, profitons-en. L'Effeuilleuse.

**Encore un comble.** — Savez-vous quel est le comble de la galanterie ? Non, n'est-ce pas ! Eh bien, quand deux amis jouent aux cartes ensemble, c'est quand l'un d'eux refuse de taper les cartes pour ne pas faire mal aux dames qui sont dans le jeu.

**Précaution.** — Cela se passe à Genève, sur le pont du Mont-Blanc. Un ouvrier tailleur allemand monte sur la barrière et résolument se jette dans le Rhône. Puis regrettant son acte, il s'écrie : « hilfe ! hilfe !... »

Un ouvrier cabotier, témoin de l'incident, lui crie : « Bogre de bof !... savais-tu pas apprendre à nager avant d'apprendre l'allemand. » P.



## LA VERMENA

**U**OUQUI dzo devant l'abbey de Velâ-lê-derbon, ti lè dzein voliavent refère l'ão z'ottô. Lâi avâi on retaparré que s'étai met d'accord avoué lo sindique po betâ sè z'uti âc calse pompe et trottâve pè lo veladzo po queri se n'ovradzo.

L'intrè tsi ion io, l'avâi n'a fenne que pioullive si z'einfants.

— Ai-vo auquî à refère Madama ?

— Ma fai, n'é pas lési ora dè vo répondre, su prôu accouétia dè tia lè piào à mè z'einfant que dussont allâ à l'écoula.

— En âi-vo bin dè cliâ piào que lai fa lo magnin.

— Quaisi-vo ! si vo plliè no z'ein ai qu'on ne piào pas pi s'en dibarrassi.

— Eh bin ! revindri on outro iadzo. A reverrè !

On bet pie lèvé noutron tapaseillion intrè dein onna petita carrâe.

— Ai-vo de l'ovradzo pô lo chôdronier ?

— Ma fai, se lâi répond la fenne qu'étâi assebin apri dâi tite, ne pû pas vo répondre ora, su on bocon pressâie po lè zécoulé.

— Ma què feidè-vo quie ?

— Eh bin ! lâi répond la fenne, y tsertso dâi piào.

— Mâ ! mâ ! mâ ! se vo plliè ne va bailli pas tant de peiné à tsertsi dâi piào, outra vese-na porrà bin vo reindre servîço, sè de-vo pas lo lâi ein dèmanda. N'a pas falta de lè tsertsi. Le corrant tant que su lo quegnu. T. Y.

## IL Y A CENT ANS

**I**NSTALLATION de M. Porchat comme professeur de droit romain à l'Académie a eu lieu lundi 3 novembre, à 10 heures, dans la salle du collège dite le Temple allemand. Il s'agit du poète Jean-Jacques Porchat.

Le ministre Robert Bergier donnera, avec permission du conseil académique, depuis décembre à mai prochain, un cours public d'histoire suisse, considérée sous les rapports civil, politique et religieux. Lui écrire Clos de Bulle.

L'instituteur Delapraz, rue Mercerie, offre à vendre un cabinet littéraire composé de 600 ouvrages — romans, voyages, histoire — pour le prix de 1000 francs.

La place de régente à Cour est vacante. Traitement : 212 francs par an et une toise de bois de sapin rendue devant le logement, à charge pour la régente de chauffer la chambre d'école, qu'elle doit fournir, ainsi que son logement ; et comme cette chambre et ce logement sont actuellement déterminés, il est fait une retenue de 4 louis par an sur les sus dits 212 francs pour le loyer. Examen, mardi 2 décembre.

La régie des postes et messageries du canton de Vaud prévient le public qu'à dater du

1<sup>er</sup> décembre prochain la messagerie de Lausanne à Genève sera conduite par les relais de la poste aux chevaux, et fera sa course sans s'arrêter et en moins de sept heures. On part chaque dimanche et jeudi à 6 heures du matin et le mardi à 9 heures. Coût : 5 francs.

Si l'on veut aller à Genève en bateau, on part tous les deux jours, d'Ouchy, à 9 heures du matin, et on revient avec le même bateau, qui part de Genève également tous les deux jours. C'était plus qu'en l'an de grâce 1924, puisqu'il n'y a que deux départs pour Genève par semaine. Il est vrai qu'en 1823 il n'y avait pas encore de chemin de fer.

Ducrét, chaudronnier à Lausanne, annonce une chaudière à lessive dont le coulage s'opère de lui-même. Très économique, très pratique et vite... oublié ! Le dit construit aussi des fourneaux pour les perruquiers et les menuisiers.

Deux lettres de rente ayant été égarées et appartenant, par cession, à la Société militaire de la pompe à feu des Râpes d'Orient, M. le lieutenant-colonel Hignou prévient les personnes à qui les susdites lettres de rente pourraient être présentées que le conseil d'administration s'est entendu avec les débiteurs pour que ces titres ne soient valables que pour leurs véritables propriétaires !

A vendre un uniforme neuf de chasseur à cheval. S'adresser à J.-J. Pouly, Montpreveyres.

On lit dans la Gazette. Dans une cure bien située du canton de Berne, à 4 lieues de Morat, on prendrait en pension 3 ou 4 jeunes demoiselles pour apprendre l'allemand par principes (ne lisez pas par principe). Prix de pension : 15 louis par an. S'adresser au pasteur Rutimeyer, à Lappin près d'Aarberg.

Louis Tissot, épicier de Genève, avise le public de Lausanne qu'il a reçu d'Annonay des bougies de toutes dimensions, dont la forme et la beauté ne laissent rien à désirer.

Six sacs de blé, logement, jardin, plantage, huit francs pour achat de bois, outre celui nécessaire pour chauffer la salle d'école, traitement de 32 francs pour le régent de Cottens. Examen, 8 janvier 1824.

Le dentiste Taillefer, de la Faculté de Genève, construit dentiers, demi-dentiers, portions de dentiers, à base d'or, de platine ou d'argent doré, avec des dents naturelles ou artificielles, et des intervalles émaillés, imitant parfaitement les gencives. Il fait entre autres disparaître la difformité qu'on nomme *menton de galoche* et fait des obturateurs remplaçant même le voile du palais. Sa science mécanique est étendue. Celui qui aurait perdu son nez peut s'adresser à lui ; il lui en fera un.

On offre à vendre de superbes tableaux au *marmor tinto* (genre de peinture peu connu ici) exécutés par B. Zobel, peintre, à Londres. Les voir place de la Palud, chez M. Philippe Gonvers.

Au magasin de musique Hofmann, rue de Bourg : La lyre des demoiselles, recueil de dix nouvelles romances ou nocturnes, avec accompagnement de piano ou guitare.

De suite ou pour la chandeleur 1824, à Donatyre, un moulin bien achalandé, où l'eau ne tarit jamais.